

Conleur, odeur densité et volatilité des corps gras. Osmètre à froid de Lefèvre. Degrés de solidification des huiles et de fonte des matières grasses solides. Comment les marchands reconnaissent-ils la falsification de l'huile d'olive par l'huile d'œillette ? Acroléine.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercrêdi 21 novembre, à 8 heures du soir.

Lois de la Pesanteur démontrées par la machine de Stwood. Centre de gravité. Equilibre.

Les cours publics de physique et de chimie sont suivis par un grand nombre de personnes. Plusieurs dames assistent au dernier.

COURS PUBLIC DE DROIT COMMERCIAL.

Jeuêi 22 novembre, à 8 heures du soir.

Actif de la communauté (suite). — Marchandises. — Fonds de commerce. — Offices vénaux. — Des produits des droits d'auteur. — Fortune immobilière des époux.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX,

THÉÂTRE

Lundi dernier la *Nonne sanglante*, un de vos plus anciens maîtres aussi un de nos plus détestables drames, on ne peut plus vraisemblable et surtout on ne peut plus tragique. Tous les moyens de destruction y sont employés — empoisonnement, assassinat, incendie. — Nous nous abstenons de faire le compte-rendu de ce drame, et nous ne féliciterons pas M. Anicet Bourgeois qui en est l'auteur. M. Bourgeois a cependant une bonne réputation comme auteur dramatique; nous préférons donc croire que le drame en question n'est pas de lui, mais qu'il a seulement été signé par lui. L'interprétation a laissé à désirer; ce n'est point tout-à-fait la faute de nos artistes, car lorsqu'une pièce est mauvaise, le public éprouve une impression défavorable qui retombe évidemment sur l'artiste qui se ressent de la froideur qu'éprouve le public. Nous devons cependant des félicitations à MM. Steiner, Nitsch, Robert, Monnier et Bouilloud; une mention honorable à M^{me} Gautrot, M^{me} Servier rend passablement le rôle de Thécla. Nous préférons M^{lle} Fromont dans la comédie. — Cette artiste est très fraîche dans le drame.

Jeuêi. — *Les brebis de Panurge*, reprise. — Cette pièce n'a pas été aussi bien interprétée que la première fois; il manquait de l'entrain.

Le Mari à la campagne, fort jolie comédie qui a obtenu, il y a trois ans, sur notre scène, un succès complet. Cette année encore, elle a été fort bien rendue par M. Steiner excellent dans le rôle de César Poligny. M. Bouilloud rend bien celui de Mathieu. Nous croyons pouvoir dire que cet artiste est aujourd'hui définitivement acquis et de plus que c'est un des meilleurs pensionnaires de M. Steiner. — M. Sevin ayant résilié nous n'en parlerons plus. M^{me} Nitsch est fort bien dans le rôle d'Ursula. M^{lle} Fromont a, dans le rôle de Pauline, pris sa revanche de l'autre jour; du reste nous l'avons déjà dit dans la comédie elle est bonne. Des compliments à M^{me} Servier, de Nohan de Blaye. M^{me} d'Ayguereps.

Dans peu de temps nous serons encore de nouveaux débuts. Dans quelques jours, nous publierons la liste des artistes définitivement acquis pour la saison théâtrale.

BABYLAS.

THÉÂTRE DE ROUBAIX

Dimanche 18 novembre à 6 heures 1/4.

APRÈS LE BAL, comédie vaudeville en un acte.

LA CORDE SENSIBLE, vaud. en un acte. (à 7 heures 1/4)

NOS BONS VILLAGEOIS, comédie nouvelle en cinq actes.

DISTRIBUTION :

Le baron, MM. Steiner; Morisson, bourgeois; Sévin; Henri Morisson, son fils; Nitsch; Floupin, pharmacien; Bouilloud; Grinchiu, maraicher; Monnier; Féillard, épicier; Loffet; Grandmeist; Robert; Pipart garde-champêtre; Lemaistre; Cailloux; Deyla; Buisson; Jules; Courteuisse; Bonnet; Jean, Charles; Boutillé, Louis.

Pauline, M^{me} Gautrot; Geneviève, Fromont; La Mariotte, Servier; La mère Buisson, De Blaye; Chouchou, Bolnay; Maguelon, Louise; Yveline, Belzy.

Lundi 19 novembre à 6 heures 1/4.

Spectacle extraordinaire.

LES DIABLES ROSES, comédie vaud. en cinq actes.

LUCIE DIDIER, drame en trois actes.

Tribunaux

La Cour impériale de Paris, deuxième chambre, vient de rendre un arrêt qui intéresse tous les industriels dont l'industrie exige l'emploi de machines à vapeur.

Le premier février 1866, le tribunal civil de la Seine, après avoir entendu M. Massa, avocat de Lefèvre, propriétaire de la maison rue de Rivoli, n° 116, et Dupont (de Bussac), avocat de Mousset, locataire dans ladite maison. avait rendu le jugement suivant dont le texte suffit pour faire connaître les difficultés du procès :

« Attendu que Lefèvre se plaint de ce que Mousset, qui est orfèvre, a introduit dans le sous-sol des lieux que Lefèvre lui a loués dans sa maison, rue de Rivoli, n° 116, et pour les besoins de son état, une machine à vapeur de la troisième catégorie, qui est au nombre de celles qui peuvent être établies dans les maisons habitées après une simple déclaration faite à l'autorité administrative, laquelle machine serait préjudiciable aux autres locataires de la maison et à sa solidité, et que Lefèvre demande la suppression de cette machine;

« Attendu que l'introduction d'une machine à vapeur, classée dans la troisième catégorie par le décret du 25 janvier 1865, dans le sous-sol des lieux loués, ne suffit pas à elle seule, dans le silence du bail, pour autoriser le propriétaire à demander la suppression de cette machine, alors surtout que l'industrie du locataire pouvait faire supposer qu'il recourrait à l'emploi de la vapeur;

« Attendu que, par suite des progrès de l'industrie, la machine à vapeur a été substituée dans beaucoup d'ateliers d'orfèvrerie à la roue mue par les bras de l'homme, et que défendre d'une manière absolue l'emploi de ce nouveau moteur en dehors de tout inconvénient ou de tout danger constaté, soit pour les autres locataires, soit pour la solidité de la maison elle-même, serait porter à l'industrie des entraves préjudiciables sans motif justifié et sans intérêt appréciable;

« Attendu, il est vrai, que Lefèvre allègue que l'établissement de la machine à vapeur installée par Mousset dans le sous-sol, présente soit pour les locataires de la maison, soit pour la maison elle-même, des inconvénients et des dangers, mais que les uns et les autres ne sont pas quant à présent suffisamment justifiés, qu'il est nécessaire de recourir à une expertise;

« Par ces motifs: Dit que, par Victor Boir, Mavrè et Andre, que le tribunal commet à cet effet, les lieux et la machine à vapeur dont il s'agit seront vus et visités pour constater: 1° si ladite machine répand dans toute la maison des odeurs malsaines et nauséabondes de nature à porter atteinte à la santé des autres locataires et à rendre inhabitables, notamment pour le locataire de l'entre-sol, les appartements de la maison; 2° l'intensité et la durée moyenne du bruit produit par le fonctionnement de cette machine; si le bruit arrive aux étages supérieurs; si le fonctionnement de la machine donne des secousses dans la maison, ébranle les vitres et les meubles, et imprime à la maison des secousses qui la détériorent et menacent sa solidité; 3° enfin si la présence seule de cette machine dans le sous-sol, et dans les conditions où elle fonctionne et où elle est établie, présente pour la sûreté des locataires et pour l'immeuble des dangers qui devaient en faire ordonner la suppression.

M. Lefèvre a interjeté appel de ce jugement. Par l'organe de M. Massu, il prétendait que, sans recourir à l'expertise, la Cour devait ordonner la suppression de la machine dont l'établissement devait être considéré comme un abus de jouissance. Mais sur la plaidoirie de M. Dupont (de Bussac), la cour a confirmé le jugement.

FAITS DIVERS

— Le *Moniteur*, vient d'annoncer la disparition complète du choléra, à Paris. Voici à ce sujet quelques chiffres qui est bon de connaître. Dans la période cholérique précédente, celle d'octobre 1865 à janvier 1866, qui avait duré 120 jours, le chiffre total des décès avait été de 6,000, soit 50 par jour en moyenne ou 2 et demi par arrondissement. Le nombre de décès le plus élevé avait été constaté le 25 octobre, où il avait atteint 250. La dernière période a duré à peu près le même espace de temps. Commencée le 9 juillet par une soixantaine de décès, elle a, en effet, pris fin ces jours derniers comme l'annonce le *Moniteur*. Dans le moment où la maladie a été la plus intense, c'est-à-dire dans les premiers jours d'août, le chiffre des décès n'a pas dépassé 145 par jour. Cependant le nombre des décès constatés cette fois est à peu près le même que celui de l'épidémie 1865-66, soit 6,000.

— Un rapport officiel anglais donne de curieux détails sur l'importation des animaux de boucherie dans la Grande-Bretagne. Durant les sept premiers mois de 1866, la France a envoyé en Angleterre par les ports de l'Océan et de la Manche, 11,705 bœufs et taureaux, 564 vaches, 1,590 veaux, 31,141 moutons, 357 agneaux, 9,363 porcs.

Les autres pays ont contribué ainsi: Suède et Norvège 2,935 bœufs et taureaux, 91 vaches, 99 veaux, 290 moutons, 4 agneaux, 248 porcs; Danemark 4,401 bœufs et taureaux, 775 vaches, 68 veaux, 3,583 moutons, 319 agneaux, 255 porcs; Hollande 21,005 bœufs et taureaux, 1,443 vaches, 5,532 veaux, 33,127 moutons, 5 agneaux, 13,646 porcs; Belgique 1,450 bœufs et taureaux, 233 vaches, 2,717 veaux, 181,950 moutons, 520 agneaux, 2,505 porcs; Espagne 3,536 bœufs et taureaux, 4 veaux, 4 moutons, 1 porc; Portugal 2,664 bœufs et taureaux, 24 moutons, 4 porcs; Allemagne 31,083 bœufs et taureaux, 4,261 vaches, 927 veaux, 221,727 moutons, 4,280 agneaux, 7,816 porcs.

AVIS AUX FUMEURS. — Un bon cigare, raconte le *Droit*, est une chose fort agréable au dire des fumeurs, mais elle peut ne pas l'être pour certaines personnes, pour les dames notamment qui, en chemin de fer principalement, peuvent être incommodées par l'odeur et la fumée du tabac.

Il est donc élémentaire; au moins pour les gens bien élevés, de ne pas fumer sans en avoir obtenu l'autorisation de leurs compagnons de voyage; dans tous les cas, et par ordonnance de police il est « défendu de fumer dans les voitures ou sur les voitures et dans les gares. » Il est vrai que les employés usent d'une certaine tolérance à l'égard des fumeurs, si nulle observation contraire ne leur est adressée par les voyageurs.

Or, le sieur G..., se trouvant dans un wagon de 3^e classe du chemin de fer du Nord, alluma sa pipe sans demander permission à personne. Une demoiselle R..., fort incommodée, le pria de ne pas fumer; mais il est de ceux qui ne se dérangent pas; il se montra même violent envers cette demoiselle qui, à l'arrivée à Paris, a porté contre G... une plainte par suite de laquelle il a comparu hier devant le tribunal correctionnel (6^e Chambre), qui l'a condamné à 200 fr. d'amende.

— Le maire d'une commune du département de la Somme, M. L... arrivait hier à Paris par le chemin de fer du Nord, accompagné de sa femme et de son fils. Comme il sortait de la salle des bagages, il vit un élégant monsieur s'approcher de Mme L..., et il la surpris au moment où venait de fouiller dans la poche de cette dame il tenait encore à la main le porte-monnaie qu'il en avait dextrement enlevé. Cet individu a été reconnu par les agents du service de sûreté pour un habile pick-pocket anglais nommé Banaam, dont la présence à Paris leur avait été signalée depuis quelque temps.

— M. Ed. Lemoine, dans l'*Indépendance Belge*, à propos de *Nos bons Villageois*, raconte une histoire qui mérite les honneurs de la reproduction:

A Montalais, Scribe possédait un parc; ce parc était grevé d'une enclave: un pavillon dont la valeur montait bien à cent cinquante francs. Ce pavillon gênait beaucoup; il n'osait le marchand de peur de froisser son bon voisin le tonnelier!

Un jour, le voisin vint de lui-même annoncer que son fils allait tomber à la conscription, et que si M. Scribe voulait payer le pavillon deux mille francs, l'aîné serait fait. Scribe ne dit pas non, mais il ne dit pas oui. Le voisin ne souffla mot. Trois mois plus tard, dans une causerie du matin, Scribe dit au voisin:

— Voulez-vous que je vous porte vos deux mille francs? L'heure est venue, ce me semble, que nous soyons chacun chez nous, et le moment du tirage doit être arrivé pour votre garçon?

— Ah! ne vous inquiétez pas de ça, voisin, le garçon a tiré, et il est exempt.

— Je vous en félicite; mais c'est égal, terminons.

— Ah! je veux bien, mais ce n'est plus tout à fait la même chose, rapport à ma petite fille.

— Est-ce qu'elle tirerait aussi à la conscription, votre charmante Louise!

— Ma foi, c'est comme qui dirait la même chose, car je voudrais la marier, et on me demande une dot!

— Diable! fit Scribe, qui devina. Et la dot est de 7...

— Ah! dam! le parti est bon, la chose ne se passera pas à moins de dix mille francs.

— Et c'est moi qui doit payer la dot?

— Oh! pour ce que ça vous coûte! Une plume, de l'encre, un cahier de papier. Tout le monde dit dans le pays que ça vous suffit pour vous rapporter des cent et des mille; vous pouvez bien donner dix mille francs du pavillon qui a vu notre Louise!

— Ah! le pavillon a vu notre Louise? Vous ne m'avez jamais dit ça!

— Je croyais que vous le saviez; mais il l'a vu notre, c'est aussi vrai que vous et moi sommes des honnêtes gens!

— Eh bien! dit Scribe, qui trouvait peut-être que son voisin ne disait qu'une demiverité, mais qui se sentait pris, je donnerai dix mille francs.

— Et les épinglez! ajoute le bon villageois.

— Quelles épinglez?

— Celles de la mariée, donc! Il y aura bien un petit billet pour ça à... Vous l'aimez bien, la p'tote!

— Il n'y aura pas un centime! s'écrie l'honnête Scribe, comprenant qu'on le dupe.

— Ah! il n'y aura rien?

— Rien.

— Eh bien, alors, rien de fait non plus, et vous verrez!

Dès le lendemain, Scribe vit que le pavillon qui avait vu notre Louise était une forteresse d'où l'on tirait sur ses yeux. Tantôt c'étaient des langes d'enfant qu'on pendait avec ostentation aux fenêtres du pavillon, tantôt des haillons infects, des culottes croisées et en loques qui resplendissaient au soleil, etc., etc. Scribe, exaspéré, fit des chemins couverts, il dépensa des sommes folles pour enterrer le berceau de Louise. Peine et argent inutiles!

Le paysan tint bon, et en fin de compte mourut, défendant à ses héritiers de vendre à moins de cinquante mille francs, ajoutant que par chaque année de retard que M. Scribe mettrait à s'exécuter, il y aurait deux mille cent francs d'augmentation (5 pour 100) sur le prix de vente. Scribe, épouvanté, vendit Montalais et se sauva à Sericourt, où il acheta en plein bois, afin de n'avoir plus de voisin.

GRANDES LOTERIES AUTORISÉES

Grands tirages définitifs.

Le tirage définitif de la loterie municipale des Anbelys, fixé par Arrêté préfectoral, sera irrévocablement effectué au jour

indiqué, — le 30 novembre courant, — et sera composé de tous les lots promis, compris le gros lot de CENT MILLE francs à gagner pour 25 c. 18 n. 6456

COMMERCE

Havre, 16 novembre. — *Cotons.* — Nous restons la même position, avec une demande languissante pour le disponible, mais sans variation sensible dans les prix. Il faut ainsi voir les Amériques à la parité de 157 fr. 50 pour très bas Louisiane. — A terme, on a fait avec 5 fr. d'écart des reports de décembre sur février et des Louisiane décembre à 155 fr. et janvier à 159 fr., ce qui fait un peu de mieux.

Les courtiers, en révisant le prix-courant cette après-midi, ont baissé toutes les sortes de 2 à 10 fr. et même jusqu'à 20 fr. pour les Egypte.

Laines. — La première séance de notre enchère mensuelle s'est faite devant un bon concours d'acheteurs; les laines de la Plata sont toujours les plus recherchées et plus de la moitié de ce qui était présentée a été adjudé, mais pour les autres sortes, il y a eu peu d'entrain.

Liverpool, jeudi. — Ventes, 7,000 b.; marché plus régulier.

Voici la cote arrêtée par les courtiers: Middling Georpie, 14 (baisse 3/4); Mobile, 14 1/4 (baisse, 3/4); Louisiana, 14 1/2 (baisse 3/4); fair Jewel roulé, 16; dito ouvert, 16 (baisse, 1/2); Pérou, 15 1/2; Pernambuco, 15 1/2 (baisse 1/2); Maceio, 13 1/2; Sawginned, 12 (baisse, 3/4); Broach, 10 1/2 (baisse, 3/4); Dhollerah, 10 1/4 (baisse, 1 d); Oomrawuttee, 10 1/2 (baisse, 1/2); Comptah, 11 (baisse, 1/2); Bengale, 7 1/2 (baisse 3/4); Chine, 9 3/4 (baisse, 1/2); Madras, 10 1/2; Tinnevely, 10 1/2 (baisse, 1/2); Kurrachee, 8 (baisse 1/2); Smyrne, 10 3/4 (baisse, 1/4).

Liverpool, vendredi. — Ventes 7,000 b.; marché toujours calme, quoiqu'avec moins de lourdeur.

Ventes de la semaine, 40,000 b.; consommation, 29,000 b.; exportation réelle, 12,000 b.; arrivages, 23,000 b.; stock, diminué de 12,000 b., soit à 619,000 balles.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 novembre.

Le mouvement de reprise se continue dans des conditions de bon augure pour l'issue de la campagne qui vient de s'ouvrir. L'amélioration des cours à terme correspond, en effet, à une certaine augmentation notable des achats au comptant. La réponse des primes pour la liquidation de quinzaine s'est faite à des cours favorables pour les acheteurs. La rente a pris la tête du mouvement; elle a monté de 99.25 à 69.50. Les consolidés anglais ont encore gagné 1/8 à 88 3/4 à 1/8. L'Italien plus ferme que ces jours derniers, s'est relevé de 55.40 à 55.95, il finit à 55.90.

Le Mobilier reste à 633.75 après 625 et l'Espagnol à 345 après 341.25. Les chemins sont très fermes dans les cours des dernières bourses. Les Autrichiens et les Lombards continuent leur marche ascensionnelle; les premiers sont à 418.71 et les seconds à 415. Le Saragosse finit à 147 50 et le Nord d'Espagne à 127.50. Le Comptoir d'escompte est toujours à 900. Les Transatlantiques restent à 525 et l'Immobilier à 422.50.

Paris, 16 novembre.

Le marché, assez ferme au début, a faibli graduellement à partir de une heure et demie. Beaucoup de personnes voient dans cette reculade un effet passager de la liquidation de quinzaine. La baisse a été encore plus marquée pendant la dernière demi-heure. Au reste les affaires ont été fort inactives. La rente reste à 69 37 1/2 après avoir fait au plus haut 69 52 1/2 et au plus bas 69 35.

L'Italien est tombé de 55 90 à 55 25. Le Mobilier finit à 622 50 après 633 75 et l'Espagnol à 340 après 347 50. Les chemins français qui n'avaient que fort peu participé à la reprise de ces jours derniers, ont aussi très-légèrement fléchi. L'Orléans reste à 882 50; le Nord à 1182 50; le Lyon à 915 et le Midi à 587 50. Les Autrichiens sont à 415 et les Lombards à 410. Le Saragosse finit à 145 et le Nord d'Espagne à 115 50.

Cours moyen du comptant: 3 0/0 69.45. — 4 1/2 97.75.

Banque de France 3.645.

Crédit Foncier 1386.25.

Bilan de la banque de France.

Le bilan de la banque de France continue à manifester l'indice d'un réveil d'ailleurs assez restreint de l'activité commerciale. Le portefeuille s'est élevé de 664 à 671 millions; dans cette augmentation de 7 millions, Paris figure pour 16 millions et la province pour un million seulement. L'encaisse métallique à 633 millions n'a fléchi que d'un peu plus de trois millions. La circulation des billets s'est accrue de 8 millions à 966 millions. Les comptes particuliers se sont accrues de 7 millions à Paris et de 2 dans les succursales. Le compte du Trésor et le chapitre des avances ne présentent pas de différences bien notables.

COURS DE LA BOURSE

Du 17 novembre 1866.

Cours de ce jour	Cours précédent
3/0..... 69 35 — 3/0..... 69 45	
2/0..... 97 50 — 4 1/2..... 97 75	

TIRAGE DÉFINITIF

Le tirage définitif de la loterie municipale des Anbelys, fixé par Arrêté préfectoral, sera irrévocablement effectué au jour

indiqué, — le 30 novembre courant, — et sera composé de tous les lots promis, compris le gros lot de CENT MILLE francs à gagner pour 25 c. 18 n. 6456

GROS LOT DE 100 000 francs et de tous autres lots promis.

Grandes Loteries de Bureaux-Exactitude. Pour tout g. Chances de Gains des 672 lots des GRANDS TIRAGES DÉFINITIFS, adresser CINQ francs en mandat-poste ou timbres-poste au directeur du BUREAU-EXACTITUDE, rue Rivoli, 68, Paris, et on recevra, par retour du courrier, VINGT BILLETS pour TOUTES CHANCES, compris 3 lots de 100 000 fr. et un de 150 000 fr. On peut donc, pour CINQ francs, gagner 100,000—100,000—100,000—150,000 fr.

ANNONCES

(Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance).

Etude de M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix.

ROUTE DE ROUBAIX A NOUVEAUX A VENDRE

VASTES TERRAINS

propres à la création d'établissements industriels à proximité de Roubaix et autres plus convenables pour maisons de campagne.

S'adresser pour tous renseignements à M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix. 7p. 6471

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy

FLEURS HAMEAU DU BREUCQ DEUX MAISONS

à usage de journaliers et 8 ares environ fonds et jardin en dépendant occupés sans bail, une par Charles Carrette au loyer mensuel de 7 francs et l'autre par Céline Lejeune au loyer mensuel de 5 francs.

Tenant en face à la ruelle Bazile, dans le fond à Carrette, d'un côté à M. Descat et d'autre côté à Rosalie Demarque.

A VENDRE pour en jouir de suite.

L'an 1866, le lundi 19 novembre à 3 heures de relevé, M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera en son étude à l'adjudication dudit bien en totalité ou en deux lots au gré des amateurs.

S'adresser pour tous renseignements audit M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy 6614

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

ANNAPES A l'Empemponi, Sur deux vergers dépendant de la ferme ci-devant occupée par MM. Desbonnet et actuellement exploitée par M. Lessens, propriété de M. le marquis de Tramecourt,

120 MARCHÉS D'Ormes, Bois-Blancs, Saules, Peupliers, Poiriers, Pommiers et Haies.

Convenables aux chartrons, charpentiers, menuisiers, sabotiers, boulangers, etc.

A VENDRE L'an 1866, le lundi 19 novembre, à dix heures du matin, M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera sur les lieux à la vente publique de ces bois.

Il sera accordé long crédit moyennant caution. La proximité du pavé rendra facile le transport des bois.

Réunion chez M. Mulliez, cabaretier à l'Empemponi. M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, est chargé de cette vente et des conditions.

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

Leers - Franco AU TRIZ DU CARIBEM

Sur un verger dépendant de la ferme appartenant à M. Pierre-Joseph Hespel,

90 MARCHÉS DE PEAUX-BOIS Consistent en:

12 Gros chênes, 40 Bois-Blancs de 2 à 3 mètres de circonférence, Ormes à fines feuilles, Frênes et Haie.

A VENDRE L'an 1866, le lundi 26 novembre, à dix heures précises du matin, M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy procédera sur les lieux, à la vente publique de ces bois.

Il sera accordé long crédit moyennant caution. Transport facile par le gravier qui se trouve à proximité de ces bois.

Réunion chez Triet, cabaretier au Triz du Caribem. M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, est chargé de cette vente et des conditions.

Demande d'emploi Un brigadier de gendarmerie qui vient d'obtenir sa retraite désire trouver une place de concierge-surveillant dans un établissement industriel.

Réponse de suite au bureau du Journal sous les lettres W. O.